

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1130

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Jusqu'au bout de la déréglementation

Beat Kappeler

journaliste indépendant

Une économie suisse enfin privatisée et déréglementée — nous en rêvons tous, n'est-ce pas ? Prenez le deuxième pilier. Dorénavant chaque assuré sera entièrement libre de choisir l'institution avec laquelle il veut passer son contrat. Chaque assurance, chaque fondation fera des offres, présentera des tableaux très clairs indiquant primes et prestations. Une fois entré dans un système, l'assuré peut à n'importe quel moment changer de caisse. L'employeur continuera ses versements à cette nouvelle caisse. Le débat sur le libre passage sera clos, la transparence sera de mise, le rendement sera la fruit d'une concurrence entre les caisses.

Ou prenons encore nos chers monopoles d'électricité. EOS ou les FMB seront obligées d'organiser un véritable marché du courant. Le consommateur pourra choisir à quelles forces motrices il veut s'approvisionner — il pourra choisir une source non nucléaire, par exemple. Importante contribution à un avenir plus écologique: les producteurs seront amenés à facturer des prix incluant les coûts marginaux, nécessairement plus élevés que les coûts moyens facturés aujourd'hui.

Une saine déréglementation pourra libérer les tarifs des notaires, des juristes et des médecins. Chaque professionnel offrira ses propres tarifs et les publiera; les caisses maladie les publieront également en ajustant les primes individuelles au coût du médecin choisi par l'assuré. Les notaires — en ces temps de vaches maigres dans l'immobilier — offriront des rabais et des concours pour attirer les transactions à certifier. De temps à autre, une des belles demeures de notaire sera mise aux enchères, signe de la faillite d'un concurrent malchanceux, victime d'une compétition trop aiguë.

Dans le domaine agricole, les fonctions de Butyra et de l'Union fromagère suisse et de leurs sept sœurs dans les secteurs de la viande, des semences ou des matières fourragères seront mises au concours. Les firmes les moins gourmandes feront les affaires.

Finalement, toutes les réglementations dans le domaine des restaurants, du colportage et de toutes les prescriptions dans la construction imposant un matériel ou des procédés spéciaux seront abolies. Le domaine public sera ouvert et accessible aux producteurs et vendeurs qui n'emploient qu'eux-mêmes. Il sera

possible de faire démarrer une firme dans un garage. Seules les lois habituelles sur la circulation et sur les émissions seront applicables.

Voilà un beau programme de déréglementation. Je le répète d'ailleurs pour la n-ième fois. Parce que je n'ai pas encore trouvé beaucoup de politiciens, de gauche ou de droite, qui l'embrassent de tout cœur... L'imagination de la droite s'est épuisée il y a de nombreuses années lors du débat sur la boulangerie des croissants des PTT, et la gauche s'est cantonnée — là encore — dans une lutte d'arrière-garde stérile contre le souffle de liberté que pourrait amener une certaine déréglementation. ■

EN BREF

Le 27 février 1932, le Conseil fédéral publiait une synthèse de ses lignes directrices pour faire face à la crise; les points principaux en étaient:

- la nécessité d'adapter les prix aux conditions du marché international, mais par une action graduelle;
- il n'est pas question que l'Etat intervienne dans l'économie privée par des mesures législatives;
- l'écart entre les prix de gros et de détail est exagéré et il faut s'appliquer à les réduire;
- le peuple doit s'habituer à plus de simplicité;
- les pouvoirs publics chercheront à arriver à des ententes avec les intéressés;
- l'activité de la commission de contrôle des prix devra être simplifiée et accélérée.

Le communiqué traitait également de la réduction des loyers et des taux hypothécaires.

(Feuille fédérale, 1932, II, extrait des délibérations du CF, pp. 583-588.)

Le nouveau secrétariat du Parti socialiste suisse à la Spitalgasse 34 à Berne est aussi une galerie: du 2 juin au 27 août, Danièle Mussard y présente «corpus de femmes».

Remarque sur les experts en placements de Jacques Trachsler, spécialiste en investissements de l'hebdomadaire *Cash*: «Chacun commet des erreurs dans les placements. Sinon on ne serait pas conseiller en placements ou manager mais tout simplement riche».

Mai 68 en Suisse alémanique

(cfp) Les journaux suisses alémaniques amènent eux aussi leur contribution au vingt-cinquième anniversaire de Mai 68, et deux publications aussi différentes que le *Blick* et le *Bund* consacrent une série d'articles à cette période. Mai 68 ne se limite pas à son année millésime: *Blick* rappelle la démolition du mobilier du Hallenstadion de Zurich en 1967 lors du concert des Rolling Stones, et publie une interview de Beat Wyss, un Lucernois professeur à Bochum, en Allemagne, qui fut condamné à trois mois de prison pour refus de faire son cours de répétition en 1970. *Blick* évoque également un épisode bernois: la bureaucratie locale voulait obliger l'écri-

vain Walter Mathias Diggelmann à prendre une patente de colporteur pour donner une conférence au centre culturel Junkere 37, installé dans une cave de la vieille ville et animé par l'écrivain Sergius Golowin.

Le *Bund* rappelle le drapeau Viet Cong flottant sur la collégiale de Berne et se penche sur les activités du bureau de presse Cortesi de Bienne, considéré à l'époque comme un foyer de subversion. La photographie des huit collaborateurs de l'agence et la mise en relief de leur carrière ultérieure montrent le chemin parcouru depuis la manifestation d'Anet, en 1966, lorsque les habitants partisans de l'ordre établi sabotèrent les installations de la Télévision suisse alémanique qui préparait un reportage sur l'entrée d'Arthur Villard au pénitencier de Witzwil pour purger sa peine d'objecteur de conscience ■